



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL



Vos ref. :

Nos ref. : LV/KZ/WD/ALV/PEC/GEM/AMI/cb/2024-9

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe : /

ECOLO

Espace Kegeljan

Avenue de la Marlagne, 52

5000 Namur

Ecolo.sf@ecolo.be

Bruxelles, le 22 janvier 2024

Madame la Vice-Présidente,
Monsieur le Vice-Président,

Concerne : Proposition de loi du 14 novembre 2023 (DOC 55 3683/001) conférant un ancrage structurel au financement de l'aide financière complémentaire octroyée par les CPAS sur la base de l'outil REDI

Nous avons pris connaissance de la proposition de loi du 14 novembre 2023 mieux reprise sous rubrique.

Nous attirons votre attention sur le fait que la question de l'utilisation des budgets de référence REMI-REDI (les budgets de Référence pour une vie Digne que nous nommerons par la suite REDI) pour fixer les montants des aides sociales fait l'objet de nombreuses discussions depuis des années.

Sur un plan principal et considérant que cette proposition s'inscrit dans une perspective de lutte structurelle contre la pauvreté, nous rappelons que l'utilisation des budgets de référence ne peut constituer l'alternative (unique) au relèvement structurel des allocations sociales et des bas salaires.

Nonobstant ce rappel, le déploiement de l'outil REDI au printemps 2023 évoqué dans les développements de la proposition l'a été sous la forme d'un projet-pilote.

Projet auquel beaucoup de CPAS ont décidé d'adhérer (sur base volontaire) et ce, pour deux ans avec une enveloppe fermée d'un budget d'environ 70 millions d'euros.

Il permettra de tester l'implémentation dans ces divers CPAS du système de budgets de référence REMI – REDI mais va aussi faire l'objet d'une évaluation.

Evaluation dont le comité de pilotage est occupé à construire.

Il convient dès lors d'attendre les résultats de cette évaluation (à tout le moins à l'issue du projet-pilote qui se clôturera fin février 2025) avant d'envisager, au travers d'une proposition de loi, le financement structurel de l'utilisation d'un tel système.

Les résultats de ladite évaluation permettront en effet d'établir si l'utilisation d'un tel système constitue un instrument à privilégier en matière de lutte structurelle contre la pauvreté.

Au vu de ces éléments, il nous semble lors que la proposition de loi dont question est prématurée.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des
CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à l'ensemble des partis politiques.



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

Vos ref. :

Nos ref. : LV/KZ/WD/ALV/PEC/GEM/AMI/cb/2024-11

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe : /

Monsieur François De Smet

Président

DEFI

Chaussée de Charleroi, 127

1060 Bruxelles

defi@defi.eu; bureauwallon@defi.eu

Bruxelles, le 22 janvier 2024

Monsieur le Président,

Concerne : Proposition de loi du 14 novembre 2023 (DOC 55 3683/001) conférant un ancrage structurel au financement de l'aide financière complémentaire octroyée par les CPAS sur la base de l'outil REDI

Nous avons pris connaissance de la proposition de loi du 14 novembre 2023 mieux reprise sous rubrique.

Nous attirons votre attention sur le fait que la question de l'utilisation des budgets de référence REMI-REDI (les budgets de Référence pour une vie Digne que nous nommerons par la suite REDI) pour fixer les montants des aides sociales fait l'objet de nombreuses discussions depuis des années.

Sur un plan principal et considérant que cette proposition s'inscrit dans une perspective de lutte structurelle contre la pauvreté, nous rappelons que l'utilisation des budgets de référence ne peut constituer l'alternative (unique) au relèvement structurel des allocations sociales et des bas salaires.

Nonobstant ce rappel, le déploiement de l'outil REDI au printemps 2023 évoqué dans les développements de la proposition l'a été sous la forme d'un projet-pilote.

Projet auquel beaucoup de CPAS ont décidé d'adhérer (sur base volontaire) et ce, pour deux ans avec une enveloppe fermée d'un budget d'environ 70 millions d'euros.

Il permettra de tester l'implémentation dans ces divers CPAS du système de budgets de référence REMI – REDI mais va aussi faire l'objet d'une évaluation.

Evaluation dont le comité de pilotage est occupé à construire.

Il convient dès lors d'attendre les résultats de cette évaluation (à tout le moins à l'issue du projet-pilote qui se clôturera fin février 2025) avant d'envisager, au travers d'une proposition de loi, le financement structurel de l'utilisation d'un tel système.

Les résultats de ladite évaluation permettront en effet d'établir si l'utilisation d'un tel système constitue un instrument à privilégier en matière de lutte structurelle contre la pauvreté.

Au vu de ces éléments, il nous semble lors que la proposition de loi dont question est prématurée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des
CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à l'ensemble des partis politiques.



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

Vos ref. :

Nos ref. : LV/KZ/WD/ALV/PEC/GEM/AMI/cb/2024-7

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe : /

Monsieur Maxime Prévot

Président

Les Engagés

Rue du Commerce, 123

1000 Bruxelles

info@lesengages.be

Bruxelles, le 22 janvier 2024

Monsieur le Président,

Concerne : Proposition de loi du 14 novembre 2023 (DOC 55 3683/001) conférant un ancrage structurel au financement de l'aide financière complémentaire octroyée par les CPAS sur la base de l'outil REDI

Nous avons pris connaissance de la proposition de loi du 14 novembre 2023 mieux reprise sous rubrique.

Nous attirons votre attention sur le fait que la question de l'utilisation des budgets de référence REMI-REDI (les budgets de Référence pour une vie Digne que nous nommerons par la suite REDI) pour fixer les montants des aides sociales fait l'objet de nombreuses discussions depuis des années.

Sur un plan principal et considérant que cette proposition s'inscrit dans une perspective de lutte structurelle contre la pauvreté, nous rappelons que l'utilisation des budgets de référence ne peut constituer l'alternative (unique) au relèvement structurel des allocations sociales et des bas salaires.

Nonobstant ce rappel, le déploiement de l'outil REDI au printemps 2023 évoqué dans les développements de la proposition l'a été sous la forme d'un projet-pilote.

Projet auquel beaucoup de CPAS ont décidé d'adhérer (sur base volontaire) et ce, pour deux ans avec une enveloppe fermée d'un budget d'environ 70 millions d'euros.

Il permettra de tester l'implémentation dans ces divers CPAS du système de budgets de référence REMI – REDI mais va aussi faire l'objet d'une évaluation.

Evaluation dont le comité de pilotage est occupé à construire.

Il convient dès lors d'attendre les résultats de cette évaluation (à tout le moins à l'issue du projet-pilote qui se clôturera fin février 2025) avant d'envisager, au travers d'une proposition de loi, le financement structurel de l'utilisation d'un tel système.

Les résultats de ladite évaluation permettront en effet d'établir si l'utilisation d'un tel système constitue un instrument à privilégier en matière de lutte structurelle contre la pauvreté.

Au vu de ces éléments, il nous semble lors que la proposition de loi dont question est prématurée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des
CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à l'ensemble des partis politiques.



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

Vos ref. :

Nos ref. : LV/KZ/WD/ALV/PEC/GEM/AMI/cb/2024-8

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe : /

Monsieur Georges-Louis Bouchez
Président
Mouvement Réformateur
Avenue de la Toison d'Or, 84-86
1060 Bruxelles
georges-louis@bouchez.be

Bruxelles, le 22 janvier 2024

Monsieur le Président,

Concerne : Proposition de loi du 14 novembre 2023 (DOC 55 3683/001) conférant un ancrage structurel au financement de l'aide financière complémentaire octroyée par les CPAS sur la base de l'outil REDI

Nous avons pris connaissance de la proposition de loi du 14 novembre 2023 mieux reprise sous rubrique.

Nous attirons votre attention sur le fait que la question de l'utilisation des budgets de référence REMI-REDI (les budgets de Référence pour une vie Digne que nous nommerons par la suite REDI) pour fixer les montants des aides sociales fait l'objet de nombreuses discussions depuis des années.

Sur un plan principal et considérant que cette proposition s'inscrit dans une perspective de lutte structurelle contre la pauvreté, nous rappelons que l'utilisation des budgets de référence ne peut constituer l'alternative (unique) au relèvement structurel des allocations sociales et des bas salaires.

Nonobstant ce rappel, le déploiement de l'outil REDI au printemps 2023 évoqué dans les développements de la proposition l'a été sous la forme d'un projet-pilote.

Projet auquel beaucoup de CPAS ont décidé d'adhérer (sur base volontaire) et ce, pour deux ans avec une enveloppe fermée d'un budget d'environ 70 millions d'euros.

Il permettra de tester l'implémentation dans ces divers CPAS du système de budgets de référence REMI – REDI mais va aussi faire l'objet d'une évaluation.

Evaluation dont le comité de pilotage est occupé à construire.

Il convient dès lors d'attendre les résultats de cette évaluation (à tout le moins à l'issue du projet-pilote qui se clôturera fin février 2025) avant d'envisager, au travers d'une proposition de loi, le financement structurel de l'utilisation d'un tel système.

Les résultats de ladite évaluation permettront en effet d'établir si l'utilisation d'un tel système constitue un instrument à privilégier en matière de lutte structurelle contre la pauvreté.

Au vu de ces éléments, il nous semble lors que la proposition de loi dont question est prématurée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des
CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à l'ensemble des partis politiques.



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

Vos ref. :

Nos ref. : LV/KZ/WD/ALV/PEC/GEM/AMI/cb/2024-6

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe : /

Monsieur Paul Magnette

Président

Parti socialiste

Boulevard de l'Empereur, 13

1000 Bruxelles

info@ps.be; paul.magnette@ps.be

Bruxelles, le 22 janvier 2024

Monsieur le Président,

Concerne : Proposition de loi du 14 novembre 2023 (DOC 55 3683/001) conférant un ancrage structurel au financement de l'aide financière complémentaire octroyée par les CPAS sur la base de l'outil REDI

Nous avons pris connaissance de la proposition de loi du 14 novembre 2023 mieux reprise sous rubrique.

Nous attirons votre attention sur le fait que la question de l'utilisation des budgets de référence REMI-REDI (les budgets de Référence pour une vie Digne que nous nommerons par la suite REDI) pour fixer les montants des aides sociales fait l'objet de nombreuses discussions depuis des années.

Sur un plan principal et considérant que cette proposition s'inscrit dans une perspective de lutte structurelle contre la pauvreté, nous rappelons que l'utilisation des budgets de référence ne peut constituer l'alternative (unique) au relèvement structurel des allocations sociales et des bas salaires.

Nonobstant ce rappel, le déploiement de l'outil REDI au printemps 2023 évoqué dans les développements de la proposition l'a été sous la forme d'un projet-pilote.

Projet auquel beaucoup de CPAS ont décidé d'adhérer (sur base volontaire) et ce, pour deux ans avec une enveloppe fermée d'un budget d'environ 70 millions d'euros.

Il permettra de tester l'implémentation dans ces divers CPAS du système de budgets de référence REMI – REDI mais va aussi faire l'objet d'une évaluation.

Evaluation dont le comité de pilotage est occupé à construire.

Il convient dès lors d'attendre les résultats de cette évaluation (à tout le moins à l'issue du projet-pilote qui se clôturera fin février 2025) avant d'envisager, au travers d'une proposition de loi, le financement structurel de l'utilisation d'un tel système.

Les résultats de ladite évaluation permettront en effet d'établir si l'utilisation d'un tel système constitue un instrument à privilégier en matière de lutte structurelle contre la pauvreté.

Au vu de ces éléments, il nous semble lors que la proposition de loi dont question est prématurée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des
CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à l'ensemble des partis politiques.



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

Vos ref. :

Nos ref. : LV/KZ/WD/ALV/PEC/GEM/AMI/cb/2024-10

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe : /

Monsieur Raoul Hedebouw

Président

Parti du travail de Belgique

Boulevard M. Lemonnier, 171

1000 Bruxelles

Valerie.heuchamps@ptb.be

Bruxelles, le 22 janvier 2024

Monsieur le Président,

Concerne : Proposition de loi du 14 novembre 2023 (DOC 55 3683/001) conférant un ancrage structurel au financement de l'aide financière complémentaire octroyée par les CPAS sur la base de l'outil REDI

Nous avons pris connaissance de la proposition de loi du 14 novembre 2023 mieux reprise sous rubrique.

Nous attirons votre attention sur le fait que la question de l'utilisation des budgets de référence REMI-REDI (les budgets de Référence pour une vie Digne que nous nommerons par la suite REDI) pour fixer les montants des aides sociales fait l'objet de nombreuses discussions depuis des années.

Sur un plan principal et considérant que cette proposition s'inscrit dans une perspective de lutte structurelle contre la pauvreté, nous rappelons que l'utilisation des budgets de référence ne peut constituer l'alternative (unique) au relèvement structurel des allocations sociales et des bas salaires.

Nonobstant ce rappel, le déploiement de l'outil REDI au printemps 2023 évoqué dans les développements de la proposition l'a été sous la forme d'un projet-pilote.

Projet auquel beaucoup de CPAS ont décidé d'adhérer (sur base volontaire) et ce, pour deux ans avec une enveloppe fermée d'un budget d'environ 70 millions d'euros.

Il permettra de tester l'implémentation dans ces divers CPAS du système de budgets de référence REMI – REDI mais va aussi faire l'objet d'une évaluation.

Evaluation dont le comité de pilotage est occupé à construire.

Il convient dès lors d'attendre les résultats de cette évaluation (à tout le moins à l'issue du projet-pilote qui se clôturera fin février 2025) avant d'envisager, au travers d'une proposition de loi, le financement structurel de l'utilisation d'un tel système.

Les résultats de ladite évaluation permettront en effet d'établir si l'utilisation d'un tel système constitue un instrument à privilégier en matière de lutte structurelle contre la pauvreté.

Au vu de ces éléments, il nous semble lors que la proposition de loi dont question est prématurée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des
CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à l'ensemble des partis politiques.